

FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES Niveau 1 25 AVRIL 2023

PUBLIC VISE

Dirigeants d'entreprise, Artisans, Salariés. Tout public à partir de 10 ans.

NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences.

PRE-REQUIS CONSEILLES

Aucun pré requis.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de prodiguer les gestes de premiers secours sur une victime en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

MOYENS / METHODE PEDAGOGIQUES

A l'aide de mannequins, le moniteur montrera les gestes qui devront être reproduits par les stagiaires. Chaque module sera suivi de la réalisation de cas concrets.

Un livret « Prévention et Secours Civiques 1 » retraçant tout le programme, sera donné aux stagiaires en fin de formation.

MATERIEL NECESSAIRE

Aucun, fourni par le centre de formation.

FORMATEUR

Denis MEYER

EVALUATION

Evaluation individuelle des acquis pendant la durée de la formation.

SUIVI

L'attestation de suivi de la formation continue signée et datée sera remise à chaque stagiaire

DATE /DUREE /HORAIRES

25 AVRIL 2023 - 7 heures

8 h 00 – 12 h 00 – 14 h 00 - 17 h 00

DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS

INSCRIPTION

05/04/2023

DATE CONFIRMATION INSCRIPTION

J-5 avant la formation

LIEU

Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne
PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION

150 €/pers*

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum pour 12 heures de formation.

(*) 50 € pour les candidats à la formation
CAPACITE CONDUCTEUR TAXI DE MAI 2023

PROGRAMME

Le programme se déroule en 6 phases :

- 1ère PARTIE : La protection, alerte et alerte aux populations.
- 2ème PARTIE : Malaise.
- 3ème PARTIE : Perte de connaissance.
 - cas concret de synthèse
- 4ème PARTIE : Arrêt cardiaque.
- 5ème PARTIE : Obstruction des voies aériennes
- 6ème PARTIE : Traumatisme des os, Brûlure, Plaies,

Hémorragies

- cas concret de synthèse



Nos formations sont accessibles à tous.

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit par le salarié avec l'accord de l'employeur, soit à l'initiative propre du salarié.

Votre CPF est mobilisable pour certaines de nos formations. Le signe « CPF » apparaît alors sur lesdites formations.

Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées.

Notre référent Handicap est à votre disposition et procédera à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.